



Améliorer la transparence, l'information du public et les relations avec la société civile

Le contexte de la politique de transparence

L'une des orientations fondamentales de la politique de l'Union européenne (UE) est d'améliorer la transparence de ses institutions et organes, afin de les rapprocher des populations au service desquelles ils agissent et de mettre en relief l'utilité de leur contribution aux objectifs de cohésion économique et sociale et de développement durable de l'Europe.

Pour la BEI, qui est à la fois banque et institution publique, la franchise et la transparence à propos de ses processus de prise de décision, de fonctionnement et de mise en œuvre des politiques de l'UE ne peuvent que renforcer sa crédibilité et sa responsabilité vis-à-vis des citoyens. La transparence sert aussi à accroître l'efficacité et la viabilité des opérations de la Banque, à réduire les risques de corruption et à resserrer ses liens avec ses parties prenantes extérieures.

Information du public

La divulgation d'informations au public est un élément clé qui permet de juger du respect, par la Banque, de son engagement en matière de transparence. C'est pourquoi la Banque ne cesse d'accroître le volume et d'améliorer la qualité des informations qu'elle communique au sujet de ses activités. Elle est la seule institution financière internationale (IFI) à publier un plan d'activité à horizon mobile de trois ans (le Plan d'activité de la Banque – PAB), révisé et actualisé chaque année. Son site Web (www.bei.org), consulté par quelque 6,8 millions de visiteurs en 2009 (contre 4 millions en 2008), est le principal outil de diffusion active de renseignements sur la Banque auprès du public. Suite à une étude interne, la BEI a procédé à une modernisation de sa page d'accueil en 2009, afin que son site réponde mieux aux attentes des visiteurs externes et intègre les meilleures pratiques du moment en matière de conception et de fonctionnalité de sites Web. La Banque a à cœur de l'améliorer constamment afin de le rendre plus attrayant et convivial.

En 2009, la BEI a publié sur son site Web des informations sur plus de 500 projets alors en cours d'instruction, ainsi que d'autres textes importants relatifs à la transparence, tels que son Plan d'activité 2009-2011, sa déclaration de principes et normes en matière sociale et environnementale, sa politique de dénonciation d'abus et sa politique intérimaire révisée concernant les centres financiers offshore¹.

Un élément central de la communication de la Banque avec le public est la « politique de divulgation de la BEI ». Celle-ci repose sur le principe de divulgation systématique des informations, à moins qu'il n'existe une raison impérieuse s'y opposant. Elle a été réexaminée en 2009 dans le cadre d'une vaste consultation publique qui a couvert également la Politique de transparence (2004) et la Politique de traitement des plaintes (2008). Approuvé par le Conseil d'administration de la Banque le 2 février 2010, le nouveau texte est désormais en vigueur (voir ci-dessous). Chaque année, la BEI publie un rapport d'évaluation sur la mise en œuvre de sa politique de divulgation. L'édition relative à l'année 2008 a été publiée en avril 2009 et la prochaine sera disponible en mars 2010.

¹ Voir également la fiche thématique n°17 (La BEI et le recours aux centres financiers offshore : des règles rigoureuses).



Consultations publiques

La BEI mène des consultations publiques sur certaines politiques, propres à la Banque ou multisectorielles, qui revêtent une importance particulière et présentent un intérêt pour toutes ses parties prenantes. Une telle procédure de consultation vise principalement à générer des contributions précieuses de la part des parties prenantes et à renforcer la transparence et la responsabilité de l'institution. Souvent considérées comme un exemple de « meilleure pratique », ces consultations en ligne se déroulent généralement en deux phases de 45 et 20 jours ouvrables, respectivement, et s'accompagnent en principe de réunions publiques destinées à faciliter un dialogue direct, sans intermédiaire, avec les interlocuteurs intéressés. Un groupe d'étude de la BEI est chargé d'examiner et d'évaluer les contributions des parties prenantes. Après son approbation par le Comité de direction, le projet de texte final de la politique est publié pour information sur le site Web de la Banque 15 jours ouvrables avant son examen par le Conseil d'administration, parallèlement au rapport de consultation publique. Ce rapport décrit le déroulement de la consultation et regroupe l'ensemble des contributions des parties prenantes, ainsi que les explications motivées de la BEI quant à leur degré de prise en compte. Une fois approuvée par le Conseil d'administration, la politique est publiée sur le site Web de la Banque et, le cas échéant, au Journal officiel de l'Union européenne.

Outre les consultations publiques officielles, la BEI organise ponctuellement des consultations en ligne simplifiées ou des réunions informelles avec les parties prenantes au sujet d'autres documents de politique générale, selon le type et l'objet du document ou du thème dont il s'agit.

En 2009, la BEI a lancé une consultation publique sur ses politiques de transparence, de divulgation et de traitement des plaintes. Cette procédure a débouché sur une politique de transparence nouvelle et améliorée (fusionnant les anciennes politiques de transparence et de divulgation), et sur le document intitulé « Mécanisme de traitement des plaintes de la BEI – Principes, champ d'application et règlement », qui ont été approuvés par le Conseil d'administration en février 2010 et publiés sur le site Web de la Banque, accompagnés du rapport de consultation correspondant. À cet égard, la Banque a grandement apprécié l'apport constructif des organisations de la société civile (OSC) et plus particulièrement des organisations non gouvernementales (ONG) qui suivent attentivement ses activités.

Une nouvelle consultation sera organisée en 2010 à l'occasion de la révision de la politique de prêt de la BEI dans le secteur des transports.

Dialogue avec les parties prenantes et relations avec la société civile

Les relations que la BEI entretient avec les OSC, notamment les ONG et d'autres groupes d'intérêts, reposent sur la reconnaissance de la capacité de ces entités à apporter une contribution précieuse à l'élaboration de la politique générale de la Banque. Les OSC et les ONG peuvent également aider à sensibiliser la Banque aux questions d'intérêt local, mais aussi fournir d'autres informations utiles qui contribuent à la qualité des projets financés par la Banque.

L'interaction avec les OSC est coordonnée par l'unité « Société civile ». Agissant en tant qu'interface entre la BEI et les OSC, cette unité a pour fonction d'assurer la cohérence et la qualité de la communication et de nouer avec la société civile un dialogue dynamique. Elle cherche à établir des contacts avec des organisations susceptibles d'aider le public et, plus particulièrement, les citoyens concernés par les opérations de la BEI, à accéder aux informations à son sujet.

Dans le cadre du dialogue permanent qu'elle entretient avec la société civile, la Banque organise régulièrement des séminaires s'adressant aux OSC. Le séminaire de printemps avec les OSC, qui s'est déroulé à Bruxelles en mai 2009 sous la présidence de M. Philippe de Fontaine Vive, vice-président de la BEI, avait pour thèmes le transport routier et la biodiversité. Un autre événement marquant a été la séance annuelle d'information à l'intention des OSC, qui a eu lieu le 9 mars 2009 à Bruxelles et au cours de laquelle M. de Fontaine Vive a



présenté les résultats de l'exercice 2008 aux OSC basées à Bruxelles et annoncé la création d'une page d'accueil pour la société civile sur le site Web de la Banque. En 2010, cette séance annuelle d'information des OSC va être adossée à la conférence de presse annuelle de la Banque, le 25 février.

La BEI instaure un dialogue et établit des partenariats de coopération avec des OSC spécialisées qui partagent avec elle certains objectifs ou intérêts, tels que le programme de Lisbonne, le développement durable, la protection de l'environnement ou la lutte contre la pauvreté. En 2009, la Banque a poursuivi sa collaboration avec Transparency International, avec l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et avec l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE), à laquelle la BEI a annoncé son soutien et son adhésion en 2008.

Tout en souhaitant entretenir ce genre de relations de travail ciblées avec des organisations spécialisées, la BEI tient également à préserver et à améliorer ses contacts avec les ONG axées sur les questions de politique générale et qui mènent des campagnes au sujet des activités de la Banque. Ces dernières années, les contacts avec ce type d'organisations se sont intensifiés et ont permis d'approfondir encore le dialogue. L'importance accordée à ces contacts a été soulignée par la participation de la Banque à des événements organisés par ces ONG en 2009, comme la conférence sur la responsabilité des IFI, en mars 2009. Pour sa part, la BEI a convié ces mêmes ONG à plusieurs tables rondes centrées sur des thèmes spécifiques, tels que le piégeage et le stockage du carbone et le Mécanisme européen pour des transports propres, les changements climatiques, les énergies propres, l'empreinte du nucléaire et du carbone, les centres financiers offshore ou les procédures environnementales et sociales de la Banque pour les investissements dans les pays en développement.

Au niveau des projets, la Banque a continué de s'attacher le concours des OSC et associations de citoyens, par exemple dans le cadre de plusieurs projets relatifs à l'énergie et à l'extraction minière dans les pays ACP et d'Amérique latine, et elle étudie en outre la possibilité d'associer les ONG dans des projets pour lesquels des ressources d'assistance technique sont disponibles.

D'autres réunions et conférences avec les parties prenantes intéressées sont déjà prévues en 2010, afin de discuter de thèmes d'intérêt commun tels que « l'entreprise, la banque et les droits de l'homme » ou la révision à mi-parcours des mandats de prêt extérieurs de la Banque.

Pour plus d'informations, prière de consulter le site Web de la BEI www.bei.org

Contacts pour la presse :

Secrétariat du Bureau de presse

email : presse@bei.org ; tél. : (+352) 43 79 – 21000 ; fax : (+352) 43 79 – 61000

Questions générales :

Bureau d'information de la BEI

email : info@bei.org ; tél. : (+352) 43 79 – 22000 ; fax : (+352) 43 79 – 62000